

Je vois l'honorable député de Gamelin (M. Portelance), qui est assis en face de moi et qui, comme moi, a eu affaire à un candidat parachuté. Il l'a défait lors de la mise en candidature tenue dans sa circonscription et, quant à moi, je l'ai défait lors de l'élection. Je ne doute pas que nous soyons tous deux heureux du résultat des élections de 1968. Il va sans dire que j'émetts une opinion personnelle!

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que même si un candidat ne fait pas partie d'un groupe qui présente 75 candidats, son affiliation politique devrait être inscrite sur le bulletin de vote. Jadis, il est souvent arrivé que des candidats sérieux n'aient pas été choisis lors d'une mise en candidature et aient été élus, après s'être présentés comme candidats indépendants. Il s'agirait de discrimination, si on limitait à 75 le nombre de candidats d'un parti politique, aux fins d'inscription, sur les bulletins de vote de leur allégeance politique.

Je serais également de ceux qui favoriseraient la tenue de campagnes électorales plus courtes. On sait combien il est harassant, spécialement pour les chefs de parti, de parcourir tout le Canada. Grâce aux moyens d'information dont nous disposons présentement, savoir la radio, la télévision et la presse, je suis d'avis que nous pourrions avantageusement raccourcir les périodes électorales car, en termes bien connus, c'est un «tue-monde» et nous en sortons parfois tellement affaiblis physiquement, qu'il nous faut des mois pour nous en remettre.

Pour ce qui est de la carte d'identité et de la liste permanente des électeurs, je pense qu'il faudra mettre beaucoup de temps encore pour étudier le pour et le contre de ces deux propositions.

Sûrement qu'il y aurait des avantages à porter une carte d'identité et à dresser une liste électorale permanente; mais je me demande si nous sommes assez avancés pour instaurer ces pratiques et s'il ne serait pas plus opportun de remettre à plus tard ces projets, afin de leur accorder une attention plus sérieuse.

Quant aux dépenses électorales, je suis favorable à un certain contrôle à leur égard. J'en suis arrivé à cette conclusion, en grande partie, à la suite du résultat de la dernière campagne électorale, au cours de laquelle j'ai vécu une expérience étourdissante. Comme on le sait, je faisais la lutte à un ministre et, selon toutes apparences, on était bien déterminé à le faire élire, envers et contre tous, car les méthodes utilisées à Saint-Hyacinthe par mon adversaire étaient vraiment rétrogrades. Au fait, je n'oserais pas recourir à certaines d'entre elles. Ce n'est pas édifiant. Je n'en dirai pas plus. Je veux tout de même que ceci soit consigné au compte rendu des débats de la Chambre.

Je pourrais citer de nombreux exemples et je ne puis m'empêcher de raconter ce qui s'est produit à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, le matin de l'élection de 1968, vers neuf heures, alors que des mineurs, arrivés en autobus, ont envahi l'Hôtel-Dieu et se sont disséminés sur tous les étages de cet hôpital. A ce moment-là, les employés de l'hôpital étaient à faire la toilette des personnes âgées. On a conduit ces vieillards, sans cérémonie, au bureau de scrutin établi dans l'hôpital. On croyait bien que cela profiterait à mon adversaire, mais sur 727 votants inscrits, j'ai recueilli une majorité de 225 voix, et ce malgré les petits bonbons et les cadeaux qui ont été distribués au personnel de l'hôpital, au cours des jours précédant le scrutin.

Faut-il rappeler que lors de la dernière élection un ministre fédéral a été défait par les électeurs de Saint-Hyacinthe, et ce à ma grande satisfaction, il va sans dire. Et comme je le disais au début de mes remarques, on n'a ménagé les efforts, même si le premier ministre (M. Trudeau) est venu à deux reprises visiter ma circonscription. Un bon nombre de ministres sont également venus visiter ma circonscription. Plusieurs sénateurs y ont passé une semaine ou deux, faisant du porte à porte, et, en dépit de tout cela, comme dans la circonscription de Gamelin, le «parachuté» n'a pas été accepté.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques remarques que je voulais faire relativement au bill à l'étude.

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, il m'est agréable et nécessaire d'adresser la parole aujourd'hui, afin de donner mon avis sur le bill actuellement à l'étude, savoir le bill C-215, intitulé «Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote».

Je ne suis pas du tout d'accord avec mon préopinant, l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard), qui a dit que les campagnes électorales sont harassantes. A mon avis, ce n'est pas harassant, car c'est une bonne occasion de rendre visite personnellement à chacun de nos électeurs.

Je voudrais d'abord féliciter le gouvernement de l'ensemble des modifications proposées à la loi électorale du Canada. Il est très important que la loi électorale soit la plus juste possible, et c'est à cela que tendent la plupart des modifications proposées. Je dis bien «la plupart des modifications». En effet, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur l'article 13 de ce bill, que je désapprouve complètement.

La seconde partie de cet article se lit comme il suit, et je cite:

Tout nouveau parti qui désire être inscrit sur les bulletins de vote devra compter des candidats dans 75 districts électoraux du Canada, au vingtième jour précédant celui du scrutin.